

**HGGSP THEME 3 - HISTOIRE ET MÉMOIRES**

**AXE CONCLUSIF - HISTOIRE ET MÉMOIRES DES GÉNOCIDES DES JUIFS ET DES TZIGANES (6 heures)**

**PROGRAMME**

**AXE CONCLUSIF :** Lieux de mémoire du génocide des Juifs et des Tziganes / Juger les crimes nazis après Nuremberg / Le génocide dans la littérature et le cinéma.

**(H1)**

**ACCROCHE** - En **2020**, un groupe de « citoyens pour des *Stolpersteine* à Paris » a lancé une **pétition pour que Paris**, comme d'autres villes d'Europe, adopte ce type de matériel commémoratif de la mémoire de la Shoah (les *Stolpersteine*, littéralement « pierres sur lesquelles on trébuche », sont une création de l'artiste berlinois Gunter Demnig : ces petits pavés, incrustés dans le sol, indiquent les noms et date de naissance d'une victime du nazisme, souvent juive, ayant vécu à cet endroit). Pour la municipalité, « les *Stolpersteine* renvoient une image qui ne convient pas à la France où 75% des Juifs ont survécu. Par ailleurs, marcher sur ces pierres ne constitue pas un symbole acceptable ».

→ Cet exemple révèle :

- L'importance contemporaine des mémoires des génocides des juifs (et des tziganes)
- La pluralité de ces mémoires, qui génèrent encore aujourd'hui des débats
  - La « matérialisation » de ces mémoires (mémoriaux, etc.).
- Une tendance à l'uniformisation mondiale de l'expression des mémoires dans l'espace public (*Stolpersteine* massivement adoptées en Allemagne, Belgique, Autriche, mais aussi à Bordeaux...)
- Le rôle que l'art et la culture jouent dans la diffusion de ces mémoires

**[A LIRE : ÉLÈVES LA RECUPERENT CHEZ EUX] CARTE 1 p. 216** - Entre 1944 et 1945, les **armées alliées découvrent**, au fur à et mesure de leur avancée en Allemagne et en Europe de l'est, **l'horreur du système d'extermination** mis en place par le régime nazi. **Entre 1939 et 1945**, plus de **5 millions de juifs sont tués**, d'abord dans les ghettos, puis par des commandos SS (les *Einsatzgruppen*), enfin dans les **centres de mise à mort (et non pas camps d'exterminations)** bâtis à partir de 1942, essentiellement en Pologne (*le camp d'Auschwitz ayant été, à lui seul, le théâtre d'un million d'exécutions*). Dans le même temps, entre 300.000 et 500.000 tziganes ont été tués (bilan difficile à établir). Toutefois, les **spécificités de ces génocides sont d'abord ignorées**, noyées au milieu de l'ampleur des crimes de masse perpétrés contre les civils, les résistants ou les prisonniers de guerre. D'autant que, des cinq camps d'extermination, seul Auschwitz subsiste. C'est donc **progressivement** que, grâce aux récits des rescapés et à la découverte des rouages de la mort industrielle, **le génocide des Juifs et des Tziganes apparait comme un crime hors-norme** qu'il faut juger, dont il faut documenter l'histoire et qu'il faut commémorer. Ainsi, au moment où une partie des criminels sont condamnés, la littérature et le cinéma s'emparent du sujet pour tenter de transmettre l'inexprimable, et les premiers lieux de mémoire des victimes de ces crimes sont érigés.

**PROBLÉMATIQUE** - Par quels moyens l'histoire du génocide des Juifs et des Tziganes s'est-elle inscrite dans la mémoire collective ?

## I/ ÉMERGENCE ET MATÉRIALISATION DE LA MÉMOIRE DES GÉNOCIDES

### A - Comment la mémoire des génocides s'est-elle construite ?

**LE SILENCE RELATIF DE L'APRES-GUERRE** - Après 1945, des **procès** s'ouvrent contre les hauts dignitaires nazis (cf. II/ de la leçon). Si le crime de génocide est abordé lors de ces procès, il est dilué dans la masse des crimes nazis. D'autant que la destruction par les nazis de nombreuses preuves matérielles (*camps d'extermination, documents, etc.*) rend difficile le travail des enquêteurs. Surtout, les **mémoires des rescapés sont étouffées par d'autres mémoires** : en **Europe de l'ouest** s'imposent le **MYTHE RÉSISTANTIALISTE** et la mémoire des déportés politiques. La mémoire résistancialiste, portée par le pouvoir dans une optique de reconstruction et de réconciliation, vise à faire oublier la collaboration (*ex : celle du régime de Vichy avec l'occupant nazi*). C'est le but des lois d'amnistie de **1947** et **1951-1952**. La participation de l'État français aux génocides est donc passée sous silence. En **Europe de l'est**, les victimes juives et tziganes sont ignorées par une propagande soviétique qui insiste sur le martyr des soldats morts pour lutter contre le fascisme. Enfin, les **rescapés Juifs et Tziganes sont souvent dans l'incapacité de témoigner**, car traumatisés. L'historienne Annette Wieviorka parle de « Grand silence » pour qualifier cette difficulté des survivants de la **SHOAH** à témoigner au lendemain de la libération des camps. *Si c'est un homme* de Primo Levi (1947) est une exception.

**À PARTIR DES ANNEES 1960, LA MÉMOIRE JUIVE S'AFFIRME DAVANTAGE** - Plusieurs procès sont organisés dans les années 1960 (cf. II/ de la leçon) : ils font émerger la figure de la victime juive, qui s'impose au cœur de la mémoire collective. Le témoignage d'anciens déportés juifs permet de ne plus occulter la spécificité du génocide des Juifs, et ouvre la voie à une reconnaissance des victimes de génocide par certains États (*ex : en 1962, le génocide des Juifs est étudié dans les programmes scolaires de RFA*). Cette « ère du témoin » permet à la **recherche historique de s'attarder particulièrement sur le génocide des Juifs** (**1961** : *La destruction des Juifs d'Europe* par l'historien américain Raul Hildberg). La presse et le cinéma contribuent aussi à diffuser cette affirmation mémorielle.

Toutefois, cette libération entraîne la naissance des **premières thèses NÉGATIONNISTES** (en **1978**, dans *l'Express*, **Louis Darquier**, ancien officiel de Vichy, affirme : « A Auschwitz, on a gazé que des poux »). Et la **question du génocide des Tziganes** reste largement ignorée.

**A PARTIR DES ANNEES 1980 : LE « DEVOIR DE MÉMOIRE » ?** - Dans les années 1980 et 1990, la **mémoire des génocides se libère définitivement** et **intègre la mémoire collective**, grâce à plusieurs évolutions : la **multiplication des procès** (*liée à l'imprescriptibilité de ces crimes : procès Papon en 1998, etc.*), la **reconnaissance par les États de leur participation** aux génocides (**1995** : *Jacques Chirac reconnaît la responsabilité de l'État français dans la Rafle du Vel' d'Hiv' : c'est une rupture* / **2011** : *l'UE reconnaît enfin le génocide des Tziganes*), et la **démocratisation de l'Europe de l'est** (*qui permet d'y aménager des espaces mémoriels, l'accès à des archives inédites, etc.*). L'affirmation de ces mémoires **s'accompagne même d'un « devoir de mémoire »**, illustré par le vote de lois mémorielles (cf. intro), mais aussi par l'importance inédite que la culture (*l'édition, le cinéma - y compris populaire - et les programmes scolaires*) accorde à la transmission de ces mémoires.

**Cependant** la mémoire du génocide des Tziganes reste toujours peu reconnue (*peu d'études historiques, absence de procès spécifiques*). Et la pluralité des mémoires de ces génocides génère des tensions toujours vives (*mémoire des victimes et de leurs descendants, des bourreaux, des populations allemandes n'ayant pas participé aux génocides mais qui en portent la « culpabilité », etc.*).

➔ **VIDÉO POUR APPROFONDIR : Histoires et mémoires de la 2<sup>nd</sup>e Guerre mondiale (2'31)**

**(H2) TRANSITION** - *La libération de la mémoire des génocides est favorisée – et favorise en retour - par l'émergence de premiers lieux de mémoire des victimes de ces crimes.*

B - Les lieux de mémoire des génocides des Juifs et des Tziganes **JALON 1**

✓ 1 - *La « mémorialisation » des lieux des génocides (Europe de l'est)*

**LES LIEUX DISPARUS** - Dès 1942 et la mise en place de la **SOLUTION FINALE**, les nazis ont cherché à cacher la réalité du crime en détruisant des traces (*ex : chambres à gaz et fours crématoires systématiquement dynamités en 1944*). Ainsi, les camps de Belzec, Sobibor et Treblinka en Pologne ont été rasés. Les fouilles menées dans le camp de Sobibor ont permis de découvrir des charniers, les fondations des chambres à gaz, etc. L'archéologie permet donc de **remémorer** le martyr des 170 000 Juifs qui y furent assassinés et **documenter** le génocide afin de lutter contre le négationnisme.

**LES LIEUX « MÉMORIALISÉS »** - Auschwitz-Birkenau : ce **centre de mise à mort** (constitué de plusieurs camps) a échappé à une totale destruction et reste **l'un des rares témoignages matériels** du processus de mort industrielle mis en œuvre par les nazis. Transformé en musée dès 1947 (carte 4 p. 219), il associe expositions (affaires de déportés, etc.), mémoriaux et traces des bâtiments mis en valeur et conservés (four crématoires, ruines des baraquements, rampe ferroviaire, etc.). Inscrit au patrimoine de l'**UNESCO** en **1979**, le camp est devenu le principal **LIEU DE MÉMOIRE** des génocides (2 millions de visiteurs par an, surtout européens). **VIDEO A REGARDER**.

Les anciens **ghettos** sont aussi investis d'un fort poids mémoriel. En **1948**, cinq ans après le soulèvement du ghetto de **Varsovie**, la Pologne inaugure le monument aux héros de l'insurrection. C'est aussi là qu'en **1970** le chancelier de RFA, Willy Brandt, exprime le repentir du peuple allemand.

✓ 2 - *Musées, mémoriaux et commémorations des génocides dans le monde*

**DES FORMES ET DES ACTEURS MULTIPLES** - Le souvenir de la déportation et de l'extermination s'inscrit rapidement dans l'espace, et ce dans de nombreux pays. La mémorialisation du génocide juif et tzigane prend d'abord la **forme de plaques commémoratives, de stèles, de monuments**. De **nombreux acteurs** interviennent dans la création des mémoriaux : il peut s'agir d'initiatives privées, associatives ou encore publiques (municipalités, gouvernements).

**EXEMPLES** - Israël créé en **1953** un organisme, le **Yad Vashem**, chargé de la direction de la mémoire et de la commémoration de la **SHOAH**. En France, la même année, est créé le « Mémorial du Martyr juif inconnu » (actuel mémorial de la Shoah). **À partir des années 1980**, les mémoriaux se multiplient, alors que les derniers témoins disparaissent : en **1993**, à Washington, le Musée du mémorial de l'Holocauste des États-Unis est inauguré (*il entreprend de numériser toutes les archives concernant le génocide des Juifs*). En **2005** est inauguré à Berlin le « Mémorial aux Juifs assassinés d'Europe », constitué de 2 711 blocs de béton assemblés en damier, rappelant des stèles mortuaires. Un centre d'information et de ressources complète le monument. D'autres mémoriaux visent, plus simplement, à susciter le recueillement.

**LIMITES** - Le **génocide des Tziganes ne bénéficie pas de la même visibilité** dans l'espace public. Le premier mémorial concernant les victimes roms est inauguré en 1956, en Pologne, en mémoire des victimes du massacre de Szczyrowa. Mais **il faut attendre 2012** pour que soit érigé un monument à leur mémoire à Berlin (*alors que la RFA avait reconnu leur génocide en 1982*). Enfin, des critiques

dénoncent l'organisation d'un véritable tourisme mondial de la Shoah autour des lieux d'extermination, comme Auschwitz, ou des musées-mémoriaux qui accueillent de nombreux visiteurs.

**EXPOSÉ n° 1 JALON 1** : « Le Mémorial de la Shoah à Paris : lieu d'histoire et de mémoire » [Aidez-vous des documents du manuel (pages 222-223), qui vous donnent des premières pistes de réflexion / faites des recherches pour approfondir vos connaissances sur ce mémorial, son musée, etc. / évoquez la création et l'évolution de ce mémorial, tout en mettant en avant ses fonctions multiples : comment concilie-t-il exigence historique et devoir de mémoire ?]

**DEVOIR DE MÉMOIRE SERGE ET BEATE KLARFELD**

→ VIDÉO POUR APPROFONDIR : [L'histoire oubliée de l'internement des Tziganes \(2'24\)](#)

(H3)

## II/ JUGER LES GÉNOCIDES : UNE ÉTAPE ESSENTIELLE POUR EN CONSTRUIRE LES MÉMOIRES

A - Après Nuremberg : les procès en Allemagne

**JALON 2**

**LA DÉNAZIFICATION** - En 1945, le territoire allemand est divisé en **4 zones d'occupation** par les Alliés : l'Allemagne perd sa souveraineté politique. Dans ce contexte que sont signés, en **août 1945**, les Accords de Postdam, par lequel les Alliés décident du sort de l'Allemagne. Ces accords envisagent 4 grandes séries de mesures, les « **4D** » : démilitarisation, décartellisation (*démanteler les liens que le parti nazi avait tissés avec des groupes industriels*), **DÉNAZIFICATION** et, comme objectif final, démocratisation (*premières élections libres en 1946, à l'échelle locale*).

**LES PROCES DE NUREMBERG** - Chaque nation Alliée dispose d'une grande liberté, dans sa zone d'occupation, pour poursuivre, juger et condamner. Dans ce contexte se tiennent les procès de Nuremberg, de **novembre 1945 à octobre 1946** dans une ville symbole du nazisme. Les **22 principaux dignitaires nazis** que les Alliés ont pu capturer y sont **jugés** par le premier Tribunal pénal international, constitué de 4 juges (un pour chaque Allié), sur la base de chefs d'accusation inédits (*cf. intro du thème*). Parmi les accusés, **12 sont condamnés à mort**, 7 à des peines de prison et 3 sont acquittés. Ces procès sont l'occasion d'enquêtes qui permettent aux **mémoires et à l'histoire de se construire**.

**LES AUTRES PROCES** - Des **procès militaires** sont organisés dans les 4 zones d'occupation (*américaine, britannique, française et soviétique*) contre des personnes ayant pris part à la réalisation des crimes contre l'humanité (*gardiens et commandants des camps de concentration, etc.*). Mais **la question des génocides est noyée dans la masse** : sur les 5.000 suspects condamnés dans les zones occidentales, la majeure partie l'est pour ces crimes commis contre des civils Allemands, et pas spécifiquement pour leur participation aux génocides. Surtout, les **débuts de la guerre froide compliquent le travail de justice** : pour accélérer la reconstruction et s'assurer du soutien de la population contre l'autre bloc, la plupart des prisonniers des camps d'internement - 300 000 nazis - sont amnistiés (*1947 dans les zones occidentales, l'année suivante dans la zone soviétique*).

**DANS LES ANNEES 1950 ET 1960** - Après la création de la République fédérale d'Allemagne (RFA) en 1949, domine la volonté de « laisser le passé au passé » (formule du chancelier Adenauer). Les procès tardent à se tenir. Ainsi en **1958**, le **procès d'Ulm** où comparaissent 10 membres d'*Einsatzgruppen* - responsables de la Shoah par balles à l'Est - met en lumière l'impunité dont de nombreux criminels ont pu bénéficier plusieurs années durant. En **1958** toujours, est créé le « **Centre national d'enquêtes sur les crimes de guerre nazis** » en RFA, qui entreprend un grand nombre d'enquêtes à l'origine de procès nombreux dès les années 1960 (*des procès civils, et non plus militaires comme dans l'immédiat après-guerre*). À ce jour l'Allemagne (*en tant qu'ex-Allemagne de l'ouest et dans son état actuel d'Allemagne réunifiée*) a mené **925 procès pour crimes nazis**.

**PROCES ET MÉMOIRES** - Les procès civils allemands, et en particulier ceux des années 1960 et 1970, ont **souvent été critiqués** parce que les prévenus, âgés ou qui prétendaient avoir obéi aux ordres de leurs supérieurs, étaient fréquemment acquittés ou bien condamnés à des peines légères. De plus les **destructions de preuves** par le régime nazi compliquent le travail de l'accusation. Toutefois, les résultats des enquêtes et, surtout, les témoignages, contribuent au réveil des mémoires des génocides

dans les années 1960-1970, et nourrissent les travaux des historiens (publication en 1951 d'un ouvrage pionnier, *Le Bréviaire de la haine. Le IIIe Reich et les Juifs*, par l'historien français Léon Poliakov).

**EXPOSÉ n° 2 JALON 2 : « Les procès de Francfort (1963-1965) »** [*Faites des recherches variées et approfondies pour construire vos connaissances sur ces procès / présentez le contexte de leur tenue, les caractéristiques des accusés, évoquez son déroulement (sans entrer dans des détails inutiles : il s'agit de donner du sens) / analysez l'impact de ces procès sur les différentes mémoires : la mémoire juive, mais aussi la mémoire allemande des génocides - question de la « culpabilité » -, etc.*]

**DÉNAZIFICATION**

→ **VIDÉO POUR DÉCOUVRIR : Juger les crimes d'Auschwitz : le procès de Francfort (10')**

(H4)

B - Juger sans limite de temps ni frontières

**JALON 2**

**AILLEURS DANS LE MONDE APRES GUERRE** - Les procès de Nuremberg influencent immédiatement la tenue de tribunaux exceptionnels dans une dizaine de pays d'Europe. Ainsi en Europe de l'Est (Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie, etc.), des milliers de prévenus sont jugés. Le premier **procès d'Auschwitz** se tient par exemple à Cracovie (Pologne) en **1947** (40 accusés et 23 condamnations à mort). La même année Rudolf Höss, principal commandant d'Auschwitz, est jugé par le tribunal suprême de Pologne, puis exécuté près du four crématoire d'Auschwitz 1.

**LES CHASSEURS DE NAZIS** - En **1961** a lieu, à Jérusalem, le procès d'**Adolf Eichmann**, ordonnateur de la déportation des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale, enlevé par les services secrets israéliens en Argentine (*cf. exposé suivant*). Ce procès, médiatique, permet des témoignages de rescapés et participe grandement à faire reconnaître la spécificité des crimes contre les Juifs.

Dans le même temps, des « **chasseurs de nazis** », individuels ou regroupés au sein d'ONG comme le Centre Simon-Wiesenthal créé à Los Angeles en 1977, traquent d'autres nazis en fuite et qui bénéficient de la complaisance de régimes militaires en Amérique latine, ou des gouvernements occidentaux ayant recruté d'anciens scientifiques et techniciens nazis (*ex : Wernher von Braun, père des fusées allemandes V2 puis responsable d'un centre spatial de la NASA*).

En France, la traque menée par les **EPOUX KLARSFELD** permet l'arrestation en Bolivie, en **1983**, de **Klaus Barbie** puis son extradition en France, où il est poursuivi pour trois rafles de Juifs dont celle des 44 enfants d'Izieu en avril 1944. En **1987**, pour la première fois, se tient en France un procès pour crimes contre l'humanité. Reconnu coupable, Klaus Barbie est condamné à la prison à perpétuité. De même en **1997** est jugé **Maurice Papon**, préfet de Gironde sous Vichy, accusé d'avoir facilité la déportation de Juifs bordelais de 1942 à 1944. Il est condamné à 10 ans de prison.

**LA QUESTION DE L'IMPRESCRIPTIBILITE** - Des procès d'anciens criminels nazis se sont tenus jusque dans les années 2010, du fait de l'**IMPRESCRIPTIBILITE** des crimes qui leur sont reprochés. Ainsi, en **2002**, le Centre Simon-Wiesenthal lance l'**opération « Last chance »** visant à traquer les anciens criminels nazis avant qu'ils ne meurent de vieillesse. Elle accorde 25.000 dollars de primes en échange d'informations facilitant les poursuites. C'est ainsi que **Reinhold Hanning**, ancien garde S.S. d'Auschwitz, est jugé en Allemagne en **2016**, plus de 70 ans après les faits. Son procès très médiatisé, soulève d'importants débats, d'autant que l'accusé reconnaît sa participation, s'en excuse, et dit avoir agi sur ordres. Les questions portent sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre, et sur la culpabilité basée sur une participation passive aux crimes en question. De plus, un **grand nombre de criminels ont réussi à échapper aux poursuites** : en 2012, la liste des criminels nazis en fuite comptait 3.000 noms.

**LES HISTORIENS ET LES PROCES** - Le **travail des historiens** dans les années 1970-1980 a fortement contribué à ce que la **justice puisse envisager de poursuivre** plusieurs criminels qui avaient jusque-là échappé à une condamnation (*du fait de sources restées secrètes, et d'une politique officielle qui considérait Vichy comme « nul et non avenue »*). De plus, des **historiens sont appelés à témoigner** lors des procès de criminels de guerre. Certains acceptent, d'autres refusent (*cf. intro à revoir*).

**EXPOSÉ n° 3 JALON 2 : « Le procès d'Adolf Eichmann (1961) »** [Faites des recherches variées et approfondies pour construire vos connaissances sur ce procès / Appuyez-vous aussi sur le dossier pp. 226-227 du manuel Hachette, qui livre des premières pistes de réflexion / présentez l'accusé, le procès, les débats qu'il a suscités mais livrez surtout une réflexion sur les points suivants : comment ce procès a-t-il contribué à libérer la mémoire juive du génocide ? Comment a-t-il fait entrer la Shoah dans la mémoire collective ? Comment a-t-il contribué à enrichir le travail des historiens ?]

**SHOAH HANNAH ARENDT**

→ **PODCAST POUR APPROFONDIR : [Le procès Eichmann \(10'\)](#)**

(H5)

### III/ LA CULTURE DIFFUSE ET ENTRETIEN LA MÉMOIRE DES GÉNOCIDES

A - Écrire l'anéantissement

JALON 3

**L'ÉCRITURE DU GÉNOCIDE EN COURS** - Les premiers textes sur l'extermination sont écrits par des victimes. De **nombreux manuscrits, retrouvés** dans les ruines des ghettos et des camps de la mort, racontent le processus d'anéantissement en cours. La plupart sont conservés au mémorial Yad Vashem de Jérusalem. **Quelques uns ont été édités** (ex : en **2005**, *trois manuscrits-témoignages de Sonderkommandos, cachés par leurs auteurs avant leur mort, sont compilés dans le livre Les voix sous la cendre*). Parmi les plus célèbres témoignages de disparus, *Le journal d'ANNE FRANCK* (1929-1945), publié dès la fin de la Seconde Guerre mondiale par son père, unique rescapé de sa famille déportée. Le texte, écrit alors qu'elle vivait cachée à Amsterdam entre 1942 et 1944, connaît un vif succès dans le monde (adaptations au théâtre, au cinéma, etc.). Anne Franck devient le symbole de l'extermination des Juifs européens, et son récit participe à ancrer ce génocide dans la mémoire collective.

**TÉMOIGNER APRES LE GÉNOCIDE** - Dès la libération des camps, des rescapés produisent des témoignages permettant de redonner une **individualité aux victimes**, au-delà de chiffres difficiles à appréhender. **PRIMO LÉVI** publie en **1947** *Si c'est un homme*, récit de sa déportation à Auschwitz. Le livre, longtemps confidentiel, connaît un succès international dans les années 1960. Il décrit le processus de déshumanisation des prisonniers dans les camps, et évoque la **culpabilité des survivants**.

À partir des années 1980, la littérature testimoniale connaît un renouveau avec la publication de nombreux récits, qui illustrent la volonté des derniers rescapés de transmettre une trace de ce qu'ils ont vécu. Ils sont des sources précieuses pour les historiens.

**PEUT-ON « FICTIONNALISER » LES GÉNOCIDES ?** Certains rescapés, puis leurs descendants, adoptent la forme romanesque pour écrire les génocides. **Anna Langfus**, l'une des survivantes du ghetto de Varsovie, publie *Le sel et le souffre* en **1960**, qui raconte le destin d'une juive polonaise et de son mari enfermés dans le ghetto. Mais le roman est **surtout la marque de la génération suivante**, celle des orphelins et des enfants de déportés nés après la guerre qui tentent de recréer, par la fiction, une mémoire absente. En France, **George Perec** tente de transmettre son expérience d'enfant juif caché puis orphelin dans *W ou le souvenir d'enfance* (**1975**). Dans la bande dessinée *Maus*, Art Spiegelman raconte l'histoire de son père juif polonais rescapé d'Auschwitz (**1986**).

Certains romans, écrits par des auteurs n'ayant pas de liens personnels avec les génocides, **font polémique**, comme *Les Bienveillantes* de **Jonathan Littell** paru en **2006** (*on lui reproche un narrateur peu crédible, et le fait que celui-ci soit un bourreau nazi, d'où le risque de développer une empathie pour lui*). Mais tous ces romans **permettent d'ancrer le génocide dans la mémoire collective**. D'autant qu'ils s'appuient sur les travaux des historiens pour construire leur intrigue.

**ÉCRIRE LE GÉNOCIDE DES TZIGANES** - Peu d'ouvrages ont été écrits sur le **PORAJMOS** (génocide tzigane), au point que les historiens parlent de « génocide oublié ». Les poèmes et peintures de **Ceija Stojka** (1933-2013), survivante rom d'Auschwitz, sont une exception. Elle a **d'ailleurs attendu les années 1980 pour témoigner**. Cela s'explique en partie par un refus de nombreux tziganes de

raconter, du fait de la **place particulière qu'occupent les morts dans la culture tzigane** (le défun  
appartient au présent : on respecte donc son intégrité, sa « présence », par le silence).

**EXPOSÉ n° 4 JALON 3** : « **Maus d'Art Spiegelman : un roman graphique sur la Shoah** » [Faites des recherches variées et approfondies pour construire vos connaissances sur cette œuvre littéraire majeure, dont les 2 volumes sont au CDI : anticipez pour l'emprunter / Présentez l'œuvre, son auteur, mais interrogez-vous aussi et surtout sur les procédés utilisés par l'auteur pour raconter l'impensable / Pourquoi peut-on dire qu'il s'agit d'une œuvre de « post-mémoire » (concept forgé par Marianne Hirsch) ? / Comment cette œuvre a-t-elle marqué la mémoire collective (réception par le grand public, mais aussi par le monde universitaire, etc.)]

**POST-MÉMOIRE ART SPIEGELMAN**

(H6)

## B - Représenter et documenter les génocides au cinéma

**JALON 3**

De toutes les formes de culture, le cinéma est celui qui joue le plus grand rôle pour ancrer les génocides dans la mémoire collective. Là encore, le génocide des tziganes est sous-représenté.

**DOCUMENTER LA SHOAH** - Les premiers documents filmés sur le génocide juif datent de 1945 et de la **libération des camps par les Soviétiques** : ils sont intégrés aux actualités cinématographiques, et projetés aux procès de Nuremberg où ils servent d'**éléments de preuves** et de compréhension de l'industrialisation de la mort mise en œuvre par les nazis.

La forme du documentaire est d'abord privilégiée par les cinéastes, qui cherchent à témoigner et à transmettre cette histoire. Mais elle **ignore la spécificité de génocide**. Ainsi le court-métrage d'**Alain Resnais**, *Nuit et Brouillard* (1956), dénonce le système concentrationnaire nazi mais ne distingue pas les camps de concentration des centres de mise à mort (*le mot « juif » est absent*).

*Shoah* de **CLAUDE LANZMANN** (1985) marque un tournant. Long de 9h30, sans image d'archives, il cherche à raconter l'histoire du génocide juif par le biais de témoignages inédits. Parce qu'il n'existe pas d'images de l'extermination, seulement des images postérieures, **Lanzmann refuse toute « reconstitution »** : il préfère interroger les victimes mais aussi les bourreaux.

Le **Mémorial de la Shoah soutient la création de documentaires**. Il s'agit de recueillir les mots des derniers survivants, en train de disparaître, à des fins mémorielles et scientifiques.

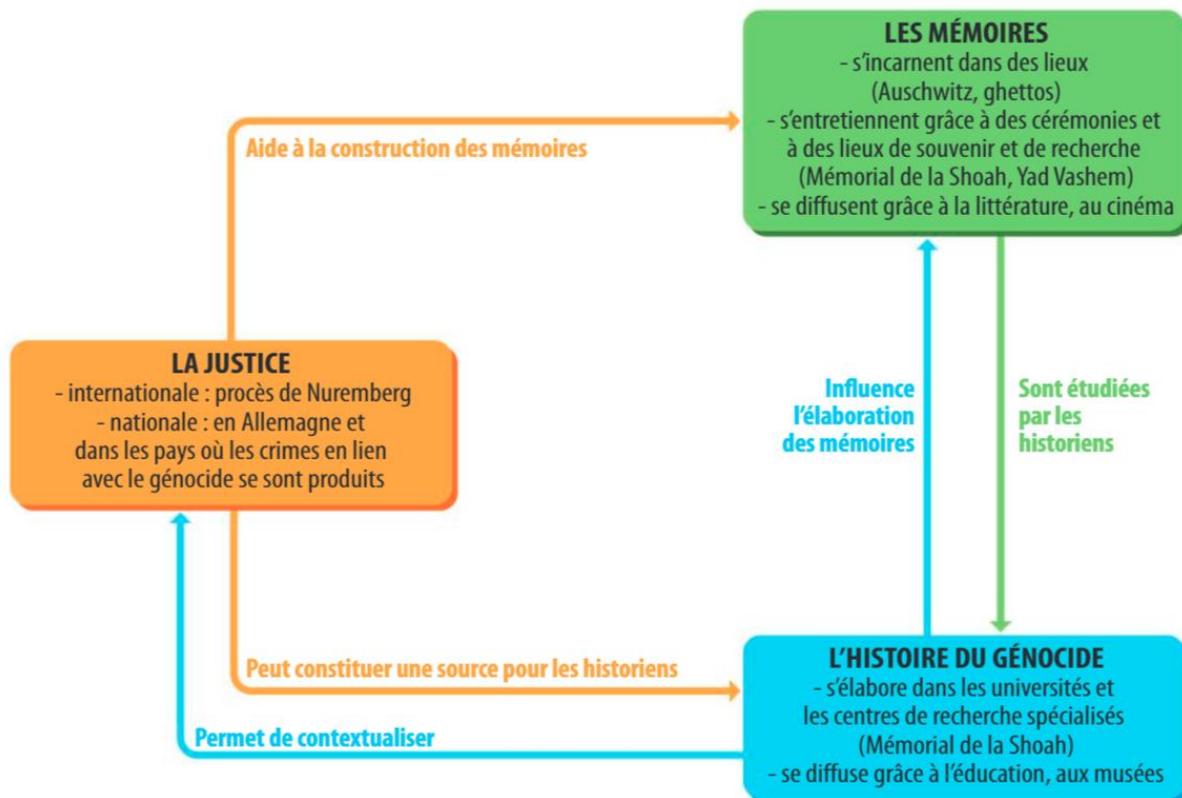
**LA FICTION ET LA SHOAH** - Des années 1950 aux années 1980, le **cinéma hollywoodien produit de nombreuses fictions** mettant en scène soit d'anciens criminels nazis (*Le Criminel* par Orson Wells, 1946), soit des rescapés du génocide (*Le Prêleur sur gages* de Sidney Lumet, 1965). En **1978**, une mini-série de la chaîne NBC, *Holocauste*, qui raconte le destin tragique d'une famille juive allemande, connaît un succès mondial et contribue à ancrer le génocide juif dans la mémoire collective.

Plusieurs films de fiction ont toutefois **généralisé des polémiques**. *Kapo* de l'Italien Pontecorvo (1960) est critiquée par Jacques Rivette, dans *Les Cahiers du cinéma*, qui **dénonce une esthétisation du génocide** (« *tout essai de reconstitution ou de maquillage dérisoire [...] relève du voyeurisme et de la pornographie* »). Plus tard, **Claude Lanzmann s'oppose violemment à Steven Spielberg** dont le film *La Liste de Schindler* (1993) connaît un succès considérable : « la fiction est une transgression, il y a un interdit de la représentation de la Shoah » écrit-il en 1994 dans *Le Monde*. La polémique tient en partie à une scène qui fait sauter un tabou, celui de la représentation des chambres à gaz (*bien que la mise à mort soit seulement suggérée*).

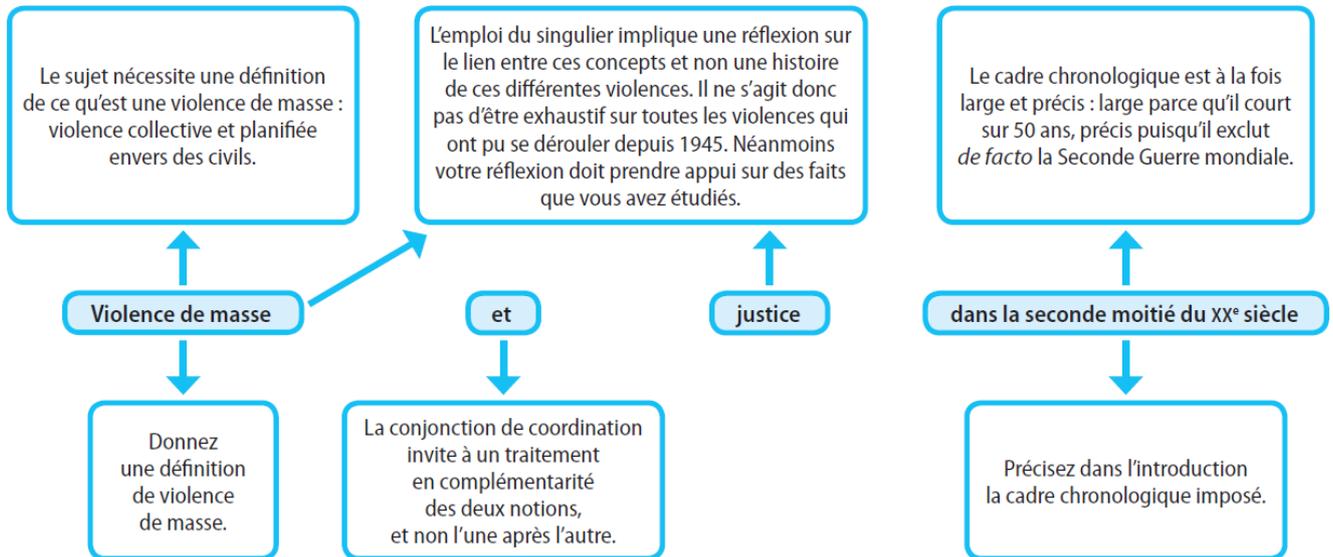
La relation entre le cinéma et le génocide demeure donc complexe. Mais le **cinéma permet au génocide des juifs de devenir un sujet plus grand public**. Il a fortement contribué à faire entrer le génocide dans la mémoire collective, jusqu'à **y imposer les termes « Shoah » et « Holocauste »**, initialement employés par les seuls rescapés et leurs descendants.

**EXPOSÉ n° 5 JALON 3 : « La vie est belle de R. Benigni et Le fils de Saul de László Nemes : comment rendre visible l'inimaginable ? »** [Regardez ces films avant de faire des recherches à leur sujet / Présentez, bien sûr, chaque film, ainsi que leur réception critique et publique / Concentrez-vous aussi sur la réponse à la question du sujet, en vous appuyant sur des articles variés - [celui de Juliette Cerf](#) dans Télérama pour Le fils de Saul, celui [de Cécile Vigour](#) sur La vie est belle, par exemple. Vous pouvez proposer des analyses de scènes illustrant les procédés utilisés par chaque film, scènes que vous pourrez présenter à vos camarades sous forme de photogrammes, comme sur le doc. 1 de la page 232 du manuel Hachette. Montrez que ces films ont pu susciter des débats, ou en résoudre]

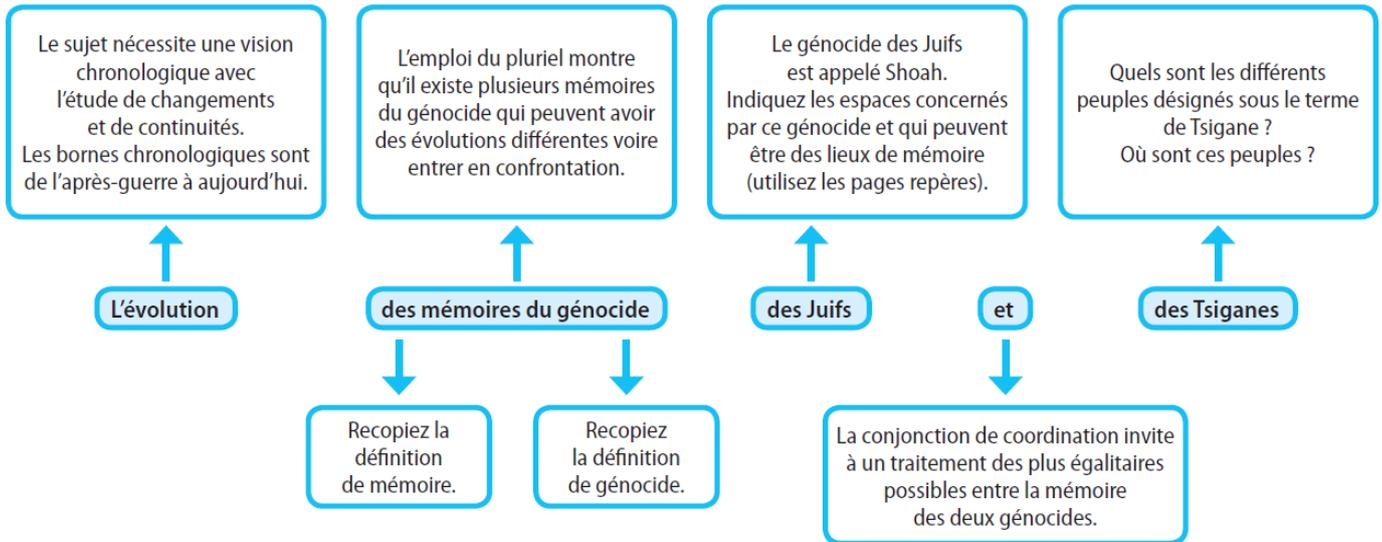
### CONCLUSION



**(HBONUS SUJETS DE COMPOSITION)**



I. De nouvelles catégories de crimes	II. Justice et crime de masse dans l'ex-Yougoslavie	III. Justice et génocide au Rwanda
<p><i>A. Le crime de guerre</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Déjà défini avant 45.</li> <li>Au cœur de la plupart des violences dans le cadre d'une guerre.</li> </ol> <p><i>B. Le crime contre l'humanité.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Notion apparue en 1945.</li> <li>Notion large incluant les violences de masse.</li> </ol> <p><i>C. Le crime de génocide</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Plusieurs génocides dans l'histoire.</li> <li>Un crime pris en compte depuis 1945.</li> </ol>	<p><i>A. Des violences multiples</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>« Purification ethnique ».</li> <li>Massacres de civils, voire génocide (notion discutée par la justice en ce qui concerne Srebrenica).</li> </ol> <p><i>B. La justice internationale</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Son objectif.</li> <li>Ses difficultés.</li> <li>Ses résultats.</li> </ol>	<p><i>A. Une justice classique dépassée</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Nombre de présumés coupables.</li> <li>Le défis de la reconstruction de la société.</li> </ol> <p><i>B. Les réponses judiciaires</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>La justice internationale.</li> <li>La justice locale :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– caractéristiques des <i>gacaca</i></li> <li>– fonctionnement des <i>gacaca</i></li> <li>– bilan des <i>gacaca</i></li> </ul> </li> </ol>



I. L'immédiat après-guerre, une mémoire qui peine à se faire de la place	II. Années 1960-70 : l'éveil d'une mémoire spécifique	III. Depuis les années 1980 : le devoir de mémoire
<p><i>A. Les procès des principaux responsables du génocide</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le procès de Nuremberg.</li> <li>2. La dénazification en Allemagne, un bilan nuancé.</li> </ol> <p><i>B. La priorité donnée à la réconciliation nationale</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La Résistance mise en avant (lois d'amnisties, censure, non accès aux archives de Versailles de la Seconde Guerre mondiale).</li> <li>2. La négation de la spécificité du génocide des Juifs et des Tsiganes.</li> </ol>	<p><i>A. Un évènement déclencheur : le procès Eichmann</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un procès basé sur les témoignages des rescapés juifs.</li> <li>2. Une réflexion autour de la responsabilité individuelle dans le processus génocidaire.</li> </ol> <p><i>B. L'action des États</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'introduction dans les programmes scolaires.</li> <li>2. Les lieux de commémorations et les actes symboliques.</li> </ol>	<p><i>A. À travers les procès des responsables</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'imprescriptibilité du crime contre l'humanité.</li> <li>2. Des procès essentiels : Barbie, Papon.</li> </ol> <p><i>B. À travers le devoir de mémoire</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les lieux de mémoire.</li> <li>2. Les cérémonies commémoratives.</li> <li>3. Le génocide dans la littérature et le cinéma.</li> </ol>